



LA MOTTE INFO

Septembre 2019 N° 22

INFOS PRATIQUES

CONTACTS MAIRIE :

☎ 05 45 65 05 69



05 45 65 06 33



commune-de-mazerolles@wanadoo.fr

La Mairie sera fermée le vendredi 9 et le lundi 12 novembre.

RETROSPECTIVE : LES JEUX INTER-VILLAGES 1977 ET 1978.



Le foyer rural de Mazerolles vous invite à venir revisiter les jeux inter-villages 77 et 78, le dimanche **08 octobre 2019 à 15 heures, à la salle polyvalente.**

« Inventés » en 1976, ces jeux ont fait l'objet de prises de vues sur diapositives en 1977 et 1978. Numérisées et

partiellement restaurées, elles seront projetées sur grand écran.

Ce sera l'occasion pour tous de revivre de bons moments et pour certains de revoir leurs proches, beaucoup plus jeunes et dans un autre environnement.

Les clichés (plus de 400) pourront ensuite vous être remis (pensez à vous munir d'une clé USB, d'un disque dur ...). Les modalités seront précisées le jour de la projection en fonction des demandes.

Une buvette sera ouverte pour la circonstance.

Venez nombreux et n'hésitez pas à convier votre famille et vos amis.

PROJET D'INSTALLATION D'UN PYLONE AU MAS

La société Free Mobile nous a informé de son intention d'installer un pylone de 30 mètres pouvant accueillir des antennes relais permettant de contribuer à une meilleure couverture de la commune en réseau 3 et 4G.

Ce pylone serait situé à la sortie du Mas de Mazerolles, la végétation limiterait son impact visuel.

Le descriptif du projet est disponible en mairie pendant les heures d'ouverture.



INFOS AMBROISIE

L'Ambroisie à feuilles d'armoise (*Ambrosia artemisiifolia* L.) et l'Ambroisie trifide (*Ambrosia trifida* L.) sont des plantes annuelles invasives et fortement allergisantes originaires d'Amérique du nord. Elles sont capables de se développer rapidement dans de nombreux milieux (parcelles agricoles, bords de route, chantiers, friches, etc.).

Leur pollen, émis en fin d'été, provoque de fortes réactions allergiques (rhinites, conjonctivite, asthme, etc.) chez les personnes sensibles. C'est également une menace pour l'agriculture (pertes de rendement dans certaines cultures) et pour la biodiversité (concurrence avec certains végétaux en bords de cours d'eau).

En Charente, l'arrêté préfectoral en date du 22 mai 2019, oblige les propriétaires de parcelles publiques, privées ou agricoles à détruire les plants d'ambroisie existants et à prévenir leur pousse

Un plant peut produire jusqu'à 3000 graines par an et peut libérer plusieurs millions de grains de pollen par jour, c'est pourquoi il est demandé à ce que les plantes soient détruites avant la floraison. L'arrachage manuel ou le désherbage mécanique sont les méthodes les plus efficaces car elles permettent la destruction complète de la plante. Lors de l'arrachage manuel le port de gants est fortement conseillé.

Le site de l'Observatoire de l'Ambroisie permet de signaler la présence d'ambroisie sur la commune (signalement-ambroisie.fr). Pour plus d'informations concernant l'ambroisie, rendez-vous sur le site ambroisie.info.



SECHERESSE 2019



PREFECTURE DE LA CHARENTE

Le 12 septembre 2019, un arrêté préfectoral portant limitation des usages de l'eau a été publié pour faire face à un risque de pénurie sur le bassin versant de la Tardoire sur le département de la Charente.

Il est interdit, jusqu'au 31 octobre et à toute heure, le prélèvement de l'eau pour :

- Le lavage des véhicules hors des installations professionnelles,
- Le lavage des bâtiments, voiries, trottoirs, façades et terrasses,
- Le remplissage des piscines des particuliers existantes (hors chantiers en cours),
- L'arrosage des espaces verts,
- L'arrosage des jardins potagers.

Tout contrevenant à ces dispositions est passible d'une contravention pouvant aller jusqu'à 1 500 €.

L'arrêté complet est affiché à l'extérieur de la mairie.

RENTREE DES ECOLES

Cette année, ce sont 223 élèves qui ont fait leur rentrée sur notre RPI, ils sont répartis dans les 4 écoles comme suit :

NIVEAU \ ECOLE	TPS	PS	MS	GS	CP	CE1	CE2	CM1	CM2	TOTAL
	MATERNELLE				PRIMAIRE					
CHERVES CHATELARS					14	15	15			44
MASSIGNAC	7	10	8	4	13					42
MONTEMBOEUF						17	18	26	28	89
VITRAC ST VINCENT	4	16	10	18						48

PERMANENCES DU CONCILIEATEUR DE JUSTICE

Le conciliateur de justice a pour mission de permettre le règlement à l'amiable des différends qui lui sont soumis. Il est chargé d'instaurer un dialogue entre les parties pour qu'elles trouvent la meilleure solution à leur litige, qu'elles soient personnes physiques ou morales. Il peut intervenir pour des :

- problèmes de voisinage (bornage, droit de passage, mur mitoyen),
- différends entre propriétaires et locataires ou locataires entre eux,
- différends relatifs à un contrat de travail,
- litiges de la consommation,
- impayés,
- malfaçons de travaux, etc.



Le conciliateur assure des permanences à la salle des associations de Chasseneuil les 2ème et 4ème vendredi du mois de 10h à 12h. Il est également présent à la mairie de Champagne-Mouton les 3^{ème} mardi du mois de 14h à 17h.

Ses coordonnées complètes sont disponibles à la mairie.

FERMAGES 2019

L'indice du fermage pour l'année 2019 est de 104,76 (contre 103,05 en 2018), soit une hausse de 1,66 % sur le prix des loyers à l'hectare.

MANIFESTATIONS A VENIR

Jeudi 26 septembre : reprise du Qi Gong aux heures habituelles.

Du 11 septembre au 31 Octobre : Survol en hélicoptère des lignes moyennes tensions par ENEDIS.

Dimanche 6 octobre : retrospective des jeux intervillages de 1977 et 1978 à 15h à la salle polyvalente.

Dimanche 13 octobre : Repas des aînés ouvert à tous. Réservation auprès du secrétariat de mairie avant le vendredi 1^{er} octobre.

Jeudi 11 novembre : Commémoration de l'Armistice. Rendez-vous à la mairie à 10h15. Cérémonie à partir de 10h30 au monument aux morts, suivie d'un chocolat chaud puis d'un vin d'honneur dans la salle Maurice Faury.

Week-end 16-17 novembre : Manifestation organisée par le Foyer Rural de Mazerolles à définir.

LOCATION SALLE MAURICE FAURY

La commune s'est équipée d'une auto-laveuse qui permet désormais aux locataires de ne plus nettoyer la salle. C'est un agent communal qui en assure l'entretien après chaque location. Suite à cet achat, le conseil municipal a décidé de modifier les tarifs :

LES NOUVEAUX TARIFS : Particuliers :

Commune :	Hors commune :
1 journée : 110 €	1 journée : 220 €
2 journées : 160 €	2 journées : 320 €

DOCUMENTS OBLIGATOIRES :

- un chèque de caution d'un montant de 1 000 €
- une attestation d'assurance.

Pour plus de renseignements s'adresser à la mairie.

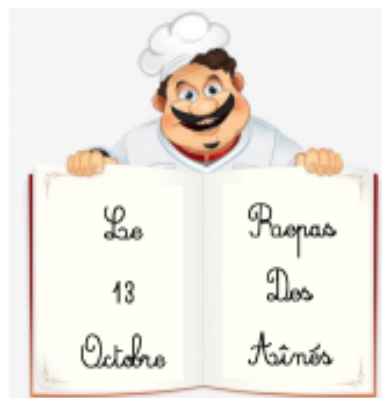


Repas Des Aînés

Le 13 octobre aura lieu le traditionnel repas des aînés, le dernier pour l'équipe municipale en place ! Cette année encore, il est ouvert à tous, habitants de Mazerolles ou non.

Alors, que vous souhaitiez accompagner vos parents, vos amis, ou simplement partager un repas savoureux et convivial, nous nous retrouverons à la salle Maurice Faury le dimanche à partir de 12h.

Inscription impérative pour tous auprès du secrétariat de la mairie avant le 4 octobre. Le repas est au prix de 28 € par personne.



ETAT CIVIL

Bienvenue

à VAILLANT Christophe qui a emménagé au Mas de Mazerolles.

Nos condoléances à la famille de

GOURSAUD Gabriel décédé le 15 juillet.